

## **Collaboration entre ville et canton dans l'intégration : l'exemple lausannois**

Bashkim Iseni, délégué à l'intégration et responsable du bureau lausannois pour les immigrés

La Ville de Lausanne, qui compte 43% de sa population qui n'a pas le passeport suisse, continue de mener depuis de nombreuses années, une politique proactive d'intégration à travers le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), fondé en 1971. Cette politique s'ancre fermement dans le contexte des droits fondamentaux et vise une meilleure cohésion sociale.

Grâce au financement du programme d'intégration cantonaux (PIC), la Ville de Lausanne propose des mesures qui permettent de créer les conditions cadres visant à favoriser l'égalité des chances. La promotion de l'intégration se fait quotidiennement dans différents services de l'administration communale. A cette action quotidienne réalisée dans les structures ordinaires, s'ajoutent des mesures spécifiques contribuant à concrétiser le principe d'égalité des chances pour les personnes migrantes dans des secteurs clés de l'intégration.

Lausanne a conclu jusqu'ici, avec le Canton de Vaud, deux conventions de subventionnement (2014-2017 et 2018-2021) concernant la mise en œuvre de l'encouragement spécifique de l'intégration dans la commune de Lausanne. La convention de financement entre la ville et le canton, renégociée tous les quatre ans, porte sur vingtaine de mesures d'intégration. La dernière convention s'inscrit en harmonie avec le document cadre du Secrétariat d'Etat aux migrations et la Conférence des directeurs cantonaux pour les programmes cantonaux d'intégration (PIC) qui se fondent sur des bases légales en vigueur ainsi que sur les objectifs et principes fondamentaux de la politique d'intégration. Le PIC repose sur trois piliers : information et conseil, formation et travail, communication et intégration sociale.

Sur le plan financier, le principe demeure que les enveloppes budgétaires allouées dans le cadre des conventions dites mini-PIC le sont dans le cadre strict de la promotion de l'intégration spécifique. Les objectifs stratégiques fédéraux et cantonaux distinguent en effet les efforts entrepris par les structures ordinaires en matière d'intégration, efforts devant être pris par leurs propres budgets, et la promotion de l'intégration spécifique prise en charge par les bureaux de l'intégration cantonaux et communaux. Le financement des mesures mini-PIC se fait à part égale, c'est-à-dire pour chaque franc de subvention Confédération-Canton, la Ville investit un franc également. Cette dernière finance aussi des mesures qui sont en dehors du cadre des Mini-pic, notamment pour ce qui est des pôles Citoyenneté, mais aussi la semaine d'action contre le racisme, qui a lieu chaque année. La Ville de Lausanne a en parallèle conclu d'autres conventions avec le Canton, pour d'autres mesures ciblées, en dehors de celles figurant dans la convention de subventionnement Mini-pic.

En tenant compte de l'apport important de la promotion de l'intégration à une meilleure cohésion sociale dans l'intérêt de la population dans son ensemble, ainsi que par cohérence avec les engagements pris auprès du Canton de Vaud et de la Confédération, la Ville de Lausanne s'engage à respecter les orientations prises, sur les plans tant financier que thématique, et à consolider, dans la mesure de ses moyens, la politique communale d'intégration, dans un contexte où elle est devenue une politique transversale d'importance.

### **Bashkim Iseni**

Bashkim Iseni est délégué à l'intégration de la Ville de Lausanne et responsable du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Il est aussi, depuis 2018, chargé de cours au Centre Islam et Société à l'Université de Fribourg. Avant sa fonction à la Ville de Lausanne, il avait fondé et dirigé la plateforme trilingue online et print Albinfo.ch, et produit des émissions télévisées ainsi que des documentaires en lien avec les thématiques de la migration et de l'intégration en Suisse. A ses débuts il a été assistant d'enseignement et chargé de cours en Relations internationales à l'Université de Lausanne où il a obtenu, en 2005, une thèse de doctorat ès Sciences politiques. B. Iseni a aussi été chercheur au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) à l'Université de Neuchâtel et est auteur de plusieurs publications scientifiques sur les problématiques des migrations et des identités ethno-religieuses.